

ITEM 4

Translation from Vietnamese to
French of a document captured in North
Viet-Nam and dated March 1949.

T R A D U C T I O N

COMITE EXECUTIF DU PARTI COMMUNISTE
DE LA PROVINCE DE HAIDUONGComite d'occupation
No 203 CD/THPRINCIPES ET SCHEMA D'ORGANISATION DU
COMITE CHARGE DES AFFAIRES EN
ZONES OCCUPEES PAR
L'ENNEMI

Dans les regions provisoirement occupees par l'ennemi, et celles situees juste derriere le front, il est necessaire d'organiser un comite charge de coordonner les activites des differentes branches en vue d'arriver a une unite d'action et a une aide mutuelle dans la lutte actuelle. Officiellement, ce service doit revetir l'apparence d'un service de l'U.B.K.C.H.C., mais dans le fond, il doit suivre les directives du Parti pour resoudre les questions.

I.- Echelon Province.

a.- Au point de vue administratif (UBKC/HC)

Ce service sera un s/comite de l'UBKC/HC, compose d'apres les directives de l'UBKC/HC du LIEN KHU 3 de :

- 1 chef et un certain nombre de membres
- des representants des differentes branches, a savoir :
 - l'armee
 - la surete
 - l'information
 - la propagande a l'ennemi,
 - Services de renseignements (toutes categories en activites dans la province de HAIDUONG).
- Les Presidents d'UBKC/HC des Huyen de Cam Giang, Nam

Sach, Kim Thanh et la commune de HAIDUONG doivent aussi faire partie de ce comite. Ce comite est dirige par un delegue d'UBKCHC.

b.- Au point de vue du Parti.

En se basant sur le plan du parti, le comite d'occupation est un de ses s/comites qui est dirige par un delegue du Bureau des affaires courantes du Parti et a la composition suivante :

- 1 delegue du parti de la province faisant fonction de Chef du Comite.

- 2 delegues du Parti de la Province charges des affaires des Huyen situes aux premieres lignes du front.
- 1 cadre politique charge de service de permanence.
- 4 cadres politiques mobiles
- 1 chef de secretariat
- 1 lithographe.

En outre, les organismes suivants designeront chacun un delegue pour participer, au comite :

- l'Armee
- la Surete
- le Service de l'Information
- les Services de renseignements (toutes categories)
- le Comite V.M. de la Province, le Rassemblement du peuple du Vietnam (Lien Viet)
- le Comite de Propagande et d'Instruction
- le Comite d'Inspection et de Controle
- le Service de propagande a l'ennemi.

Avec la participation des delegues de ces organismes, et suivant cette composition, on appelle le " Conseil d'occupation ".

2.- Echelon Huyen.

a.- Au point de vue administratif :

Ce comite aura une organisation pareille a celle du " Comite d'occupation " de la province, c'est-a-dire qu'il comprendra les representants de tous les organes pour la conduite des travaux de lutte. Mais ce comite portera le nom de " Comite de lutte " et se composera de :

- 1 President d'UBKCHC faisant fonction de chef du comite.
- les membres du comite seront les representants du Rassemblement du peuple du Huyen, de la Surete, du Service d'Information, des Services de renseignements du Viet-Minh etc.....

b.- Au point de vue du Parti :

Dans les Huyen situes entre les premieres lignes et l'arriere du front comme Binh Giang, Gia Lo et Thanh Ha, il existera un Comite compose de :

- 1 membre du comite des Affaires Courantes du Parti Communiste de Huyen.

- 1 delegue du parti communiste du Huyen faisant fonction de Chef du Comite qui sera delegue de la Resistance du Huyen. Les delegues de tous les organismes y participeront afin d'exercer les activites en zones occupees par l'ennemi au point de vue administratif; dans les Huyen de Cam Giang, Kim Thanh et Nam Sach, il faudra designer un delegue du parti communiste du Huyen qui au nom du Rassemblement du Peuple du Viet-Nam dirigera les entreprises a tous points de vue (Comite de lutte).

3.- Echelon Lien Xa.

Tous les Lien-Xa ont d-ja des " comites de lutte " qui se composent de :

- 1 president d'UBKC/HC du Lien Xa faisant fonction de chef du comite.

- 1 representant du Comite V.M., lequel est le delegue ou le secretaire general d'une cellule communiste. Chaque organisme designera, un delegue pour faire partie du Comite.

Au point de vue du parti, le Commandement de la cellule communiste ne doit jamais s'appuyer sur le "Comite de lutte" et doit suivre toujours le principe suivant : "Direction commune mais responsabilite individuelle".

II/- Repartition des Travaux.

(au point de vue du Parti).

Le "Comite d'occupation" de province se divise en trois organes :

a.- Organe du service de permanence.

1 cadre sera place en permanence au Bureau de liaison et de communication avec tous les organismes du Huyen et tous les groupements il doit diriger les etudes et rechercher des documentations.

b.- Organe du service mobile :

Un nombre de cadres sera envoye dans les Huyen et les Lien-Xa en zone ennemie pour etudier et se renseigner sur la situation a tous les points de vue.

c.- Organes importants.

Les organismes tels que les troupes populaires, la Surete, l'Information, et les services de renseignements charges des affaires dans les Huyen situes entre les premieres lignes et l'arriere du Front et les Huyen occupes doivent suivre leurs activites respectives en zone ennemie.

En dehors des rapports, documents et experiences recueillies transmis aux branches hierarchiques, il faut etablir encore pour le comite d'occupation une copie conforme de ces rapports et documents afin que ce comite puisse etudier minutieusement chaque branche, et faire savoir au parti communiste ses activites en zone ennemie.

Seul le comite de la Province designera un secretaire charge detenir les documents concernant les zones ennemies pour faciliter la liaison avec les autres comites d'occupation.

III/ - Attributions.

a.- Province.

Le comite d'occupation a le droit de :

- Participer aux reunions des echelons inferieurs pour comprendre nettement la situation de la zone ennemie.
- Examiner les rapports du parti, des organismes et comites du parti peut :

- a. Decider des affaires qui ne touchent pas au plan general.
- b. Decider de toutes les affaires consenties par le Comite de la province.
- c. En cas d'urgence, le Delege de Province Communiste peut decider apres discussion avec les affaires courantes.

b.- Huyen.

1. Les organismes du Huyen, apres avoir etudie et adopte selon les buts du parti et des echelons superieurs un plan d'action pour l'entreprise de lutte, reviendront chacun a leur base respective et s'evantueront a diriger l'execution de ce plan.

2. Reunir au nom, du parti communiste et du pouvoir administratif, tous les organismes pour decider une affaire ou diriger une entreprise en zone ennemie.

c.- Lien Xa.

Le Comité de lutte peut convoquer en réunion au nom du pouvoir administratif et des échelons supérieurs tous les organismes afin d'unifier les activités en cas de travaux urgents.

Après, chaque organisme reviendra à sa base pour exécuter le plan d'action, tandis que le commandement de la Cellule dirigera les travaux de deux points de vue (du parti et de l'administration).

IV/ - Missions.

a. La province.

1) Le Comité a pour mission de se renseigner sur la situation des zones ennemies afin d'aider les délégués et le comité dans la préparation de la défense.

2) Etudier le parti, la propagande à la population, l'administration et nos activités pour rectifier notre organisation et consolider des organismes.

3) Communiquer et indiquer les expériences dans les notes de service et les transmettre à toutes les régions.

4) Coordonner et unifier les activités en zones contrôlées ainsi qu'en zone libre pour obtenir de bons résultats.

b. Le Huyen.

Le Comité a la même mission que la Province, mais doit fournir encore des rapports journaliers et mensuels indiquant les renseignements recueillis au Comité d'occupation pour que celui-ci prépare la défense et la communique à toutes les régions.

c. Le Lien Xa.

Le Comité d'occupation du Lien Xa doit fournir les renseignements importants au Huyen et provinces et établir des rapports sur les travaux courants au Huyen.

V/ - Travaux.

a.- Réunions.

1) Province. Le Comité d'occupation se réunit une fois par mois pour déterminer les missions à accomplir et tirer des expériences.
Le Conseil d'occupation se réunit une fois tous les 2 mois pour régler toutes les affaires.

2) Huyen. Le Comité de lutte, sans compter les réunions extraordinaires, se réunit une fois par mois.

3) Lien Xa. Le Comité de lutte n'a pas de réunion officielle, mais il peut se réunir quand il y aura des travaux à accomplir.

b.- Rapports.

- 1) Lien Xa : S'il a un travail a faire il faut rendre compte aux echelons hierarchiques et au comite de lutte du Huyen.
- 2) Huyen : Apres avoir recu les rapports des Lien Sa, la Delegation et l'UBKCHC du Huyen doivent rendre compte a leurs branches hierarchiques et au comite d'occupation, ou transmettre si possible tous les rapports recus du Huyen a la province pour que celle-ci ait des facilites dans les etudes.
- 3) Province : Le Comite provincial transmettra au comite d'occupation les documents deja utilises. Le comite d'occupation doit recopier tous les documents interessants que la Delegation du parti de la Province lui remet pour les adresser ensuite a la Delegation Centrale du Parti Communiste a l'UBKCHC et Delegation du Lien-Khu.

HAIDUONG, le 12 mars 1949
Le Comite Provincial des Affaires Courantes

Signe : ILLISIBLE

DESTINATAIRES :

- Les Huyen situes au Front et les Huyen situes entre les premieres et dernieres lignes du Front.
- Grpt Communistes dans les zones ennemies DDCQ.
" pour suivre exactement le principe" .
- Archives.

Cachet du Bureau Executif du Parti
Communiste de la Province de Haiduong;

Document trouve a KINH MON par le s/secteur Haiduong, dans la 2eme quinzaine de mai 1949 (valeur A/1), transmis a E.M.T.F.I.N. par Secteur HAIPHONG sous le No. 4404 Sect./2, en date du 4 juillet 1949.
